

Article aimablement envoyé de Monsieur le député Bernd Posselt

L'Institut Européen de Technologie et la capitale européenne Strasbourg

de Bernd Posselt (député au Parlement Européen, PPE), porte-parole des députés du parti bavarois CSU au Parlement Européen, chargé des affaires étrangères, et Président de Paneuropa Deutschland

Le lobby bruxellois au Parlement Européen, essaie encore de remettre en question le siège du Parlement Européen à Strasbourg. Selon lui, le Parlement Européen à Strasbourg devrait être remplacé par un institut de technologie européen en guise de compensation pour la métropole alsacienne.

A mon avis ce débat est déplacé. Il y a trois points à voir :

1. La création d'un institut de technologie européen n'est pas du tout acquise. Beaucoup d'hommes politiques européens, et j'en fais partie, sont contre. Il convient d'investir notre argent pour la recherche dans des structures et réseaux existants et éprouvés plutôt que de créer de nouvelles structures administratives pléthoriques.

2. Si cet institut devrait néanmoins voir le jour à Strasbourg, on pourrait l'installer ailleurs que dans ce magnifique bâtiment expressivement destiné au Parlement Européen. Bruxelles héberge déjà l'OTAN, le Conseil des Ministres, la Commission et d'autres institutions européennes. Cela n'empêche pas certains d'y ajouter le Parlement. Pourquoi Strasbourg, la plus ancienne des trois métropoles de l'Europe, ne serait-elle pas en mesure d'héberger plusieurs institutions européennes simultanément, le Parlement et un institut de technologie?

Strasbourg est devenu le symbole d'une Europe démocratique, façonné par le travail du Parlement sur place depuis un demi-siècle. Aujourd'hui il paraît peut-être raisonnable de maintenir trois métropoles européennes. Plus tard, après l'unification finale de l'Europe, Strasbourg pourra devenir la capitale d'une fédération européenne selon le modèle du Washington D.C. Cela me semble d'autant plus souhaitable que Strasbourg n'est pas la capitale d'un Etat membre comme Bruxelles ou Luxembourg.

3. Le Parlement Européen s'est réuni depuis 54 ans à Strasbourg. Il y a tenu presque toutes les séances plénières. Pour mettre un terme à une situation provisoire depuis plusieurs décennies, les gouvernements européens ont décidé définitivement dans le traité d'Amsterdam, que Strasbourg soit le siège unique du Parlement. Il n'existe pas de deuxième siège! Luxembourg et Bruxelles sont simplement des sites de travail supplémentaires du Parlement. Il convient d'en prendre acte et concentrer le travail plutôt sur Strasbourg. Une séance plénière de cinq jours par mois, une, voir deux semaines de préparation efficaces (soit à Strasbourg, soit à Bruxelles) permettaient des économies de fonctionnement substantielles pour le Parlement, notamment en abolissant les mini-séances plénières inutiles à Bruxelles. En même temps, les députés auraient plus de temps pour leur travail sur le terrain dans leurs circonscriptions électorales.

Strasbourg, siège du Parlement et le symbole d'une Europe proche de ses citoyens. Le jeu en vaut la chandelle à Strasbourg - à Strasbourg, en France, mais aussi dans les institutions européennes.